

# NOTES A L'ATTENTION DES COQUILLARDS EN MANCHE EST

## ***Etat de la ressource***

---

La ressource au large est abondante mais est **principalement localisée dans la zone dite du proche extérieur au sud du 49°42'N.**

Une bonne partie des coquilles ne fait pas la taille réglementaire (notamment zone 6), **un gros travail de tri sera à effectuer. (Près de 50 %).**

L'essentiel de la ressource est basé sur des coquilles de 2 ans. Très peu de coquilles de 1 an, pour la saison prochaine ont été dénombrées pendant la campagne COMOR de juillet 17.

## ***Ouverture de la zone du large***

---

Des accords signés avec les britanniques ont été conclus cette année. Ils empêchent les navires de plus de 15 mètres de venir pêcher au sud de la ligne 49°42'N, avant le 1 novembre.

La commission régionale coquille St Jacques avait néanmoins pris en compte l'éventualité d'une présence indésirable importante de navires de moins de 15 mètres, non soumis aux accords et des 4 bateaux irlandais.

Prenant en compte ce contexte, les représentants professionnels ont demandé à l'Etat français de prendre contact avec leurs homologues pour mettre fin prématurément aux accords.

Les représentants professionnels ont toutefois insisté sur le fait de préserver autant que possible la bande côtière des 12 milles à laquelle les étrangers n'ont pas accès. Le but étant de d'abord pêcher avec les UK pour garder pour une ouverture ultérieure ces csj.

Ce qui est donc prévu

- Ouverture de la zone en Manche est située **en dehors des 12 milles** y compris au sud de la ligne du 49°42'N dès le 2 octobre à 0h00
- 4 débarques hebdomadaires
- Fermeture des 4 premiers week end

## Ouverture et situation sanitaire

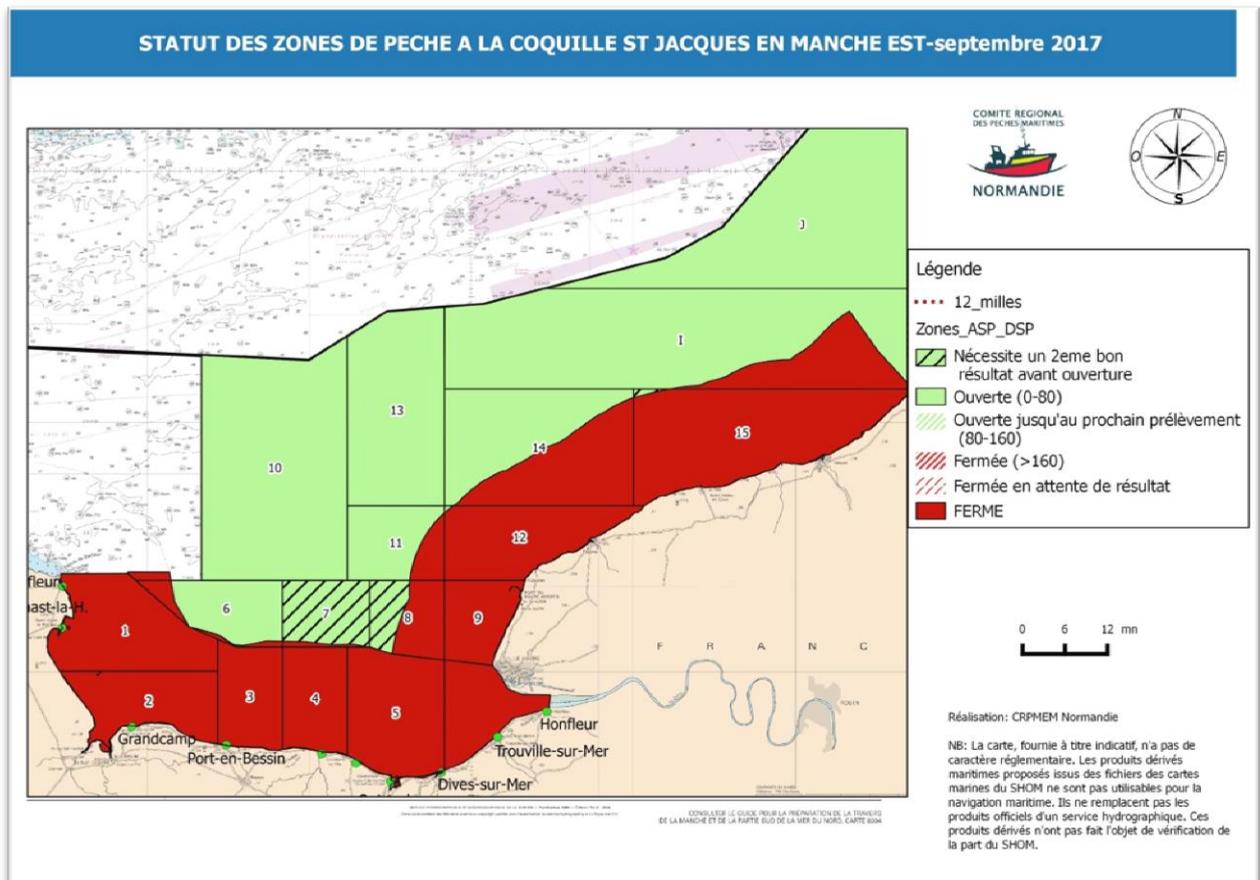
Des prélèvements ont eu lieu en semaine 36. Les zones 7,8 et 12 affichaient des taux supérieurs au seuil autorisé en *Dynophysis*.

Un 2eme prélèvement sur toutes les zones a été réalisé cette semaine : l'ensemble des résultats est bon.

Afin de respecter la réglementation sanitaire (il faut avoir 2 bons résultats consécutifs avant ouverture), de nouveaux prélèvements ont lieu le lundi 25 septembre sur les zones 7,8 et 12.

Dans l'attente de résultats, les zones ouvertes seraient :

- Zones 6,10,11 (hors 12 milles),13,14 (hors 12 milles),I et J
- Zones 7 et 8 (hors 12 milles en attente du 2eme résultat favorable (probablement jeudi))



Un nouveau bulletin d'information sera diffusé en fin de semaine.

**CRPMEM de Normandie**

Antenne de Cherbourg : 9 quai L.Collins 50104 Cherbourg Cedex 02.33.44.35.82  
contact@comite-peches-normandie.fr

Antenne de Dieppe : 26 quai Galliéni 76200 Dieppe 02.32.90.15.88

## **Marché**

---

Avec un prix moyen dépassant les 3€60 la saison dernière, on peut espérer démarrer cette saison sur des bonnes bases et une demande importante.

Néanmoins, l'ensemble de la biomasse exploitable est concentrée dans le Proche Extérieur, ce qui sous-entend des apports importants dès le début octobre à un moment où le marché n'est encore établi.

Les OP avaient demandé de commencer avec 3 débarques la 1<sup>ère</sup> semaine. Les professionnels ont décidé 4. Il sera nécessaire d'être vigilant sur le respect des quantités et la qualité des produits débarqués pour éviter un engorgement du marché.

Plus généralement, au niveau des produits d'importation, on sait que :

- Les gisements nord-américains présentent des rendements exceptionnels (placopecten)
- Les importations chinoises, 1<sup>er</sup> producteur au monde, reprennent.

L'influence de ces productions concurrentes est encore mal évaluée. Mais notre coquille Saint Jacques d'une qualité supérieure à la reconnaissance des consommateurs.